



VILLE DE BELOEIL

Conseil de la ville

RÈGLEMENT 1791-01-2025

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1791-00-2022 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE DÉMOLITION DU PAVILLON LANCTÔT ET DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 21 000 000 \$ À CETTE FIN AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE DE 6 400 000 \$ ET L'EMPRUNT DE 3 900 000 \$

Dépôt du projet : 28 avril 2025

Avis de motion : 28 avril 2025

Adoption : 6 mai 2025

Approbation du M.A.M.H. : 3 juillet 2025

Entrée en vigueur : 30 juillet 2025

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement a pour objet de modifier la dépense et l'emprunt du règlement 1791-00-2022 afin de tenir compte de la fluctuation des tarifs et des tensions commerciales qui affectent actuellement l'approvisionnement des matériaux constatées lors de l'ouverture des soumissions.

RÈGLEMENT 1791-01-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1791-00-2022 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE DÉMOLITION DU PAVILLON LANCTÔT ET DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 21 000 000 \$ À CETTE FIN AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE DE 6 400 000 \$ ET L'EMPRUNT DE 3 900 000 \$

CONSIDÉRANT que le conseil a décrété, par le biais du règlement 1791-00-2022, une dépense et un emprunt de 21 000 000 \$ pour des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque, de démolition du pavillon Lanctôt et de construction d'un stationnement;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier ledit règlement afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du conseil du 28 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 28 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que la présidente d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

LA VILLE DE BELOEIL, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1. Le titre du règlement 1791-00-2022 est remplacé par le suivant :
« **RÈGLEMENT 1791-00-2022 ORDONNANT DES TRAVAUX DE 27 400 000 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE ET LA DÉMOLITION DU PAVILLON LANCTÔT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 24 900 000 \$ À CETTE FIN** »

Article 2. Le deuxième « CONSIDÉRANT » du règlement 1791-00-2022 est abrogé.

Article 3. L'article 1 du règlement 1791-00-2022 est remplacé par le suivant :
« Le conseil de la Ville de Beloeil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque et de démolition du pavillon Lanctôt conformément à la description des travaux datée du 22 avril 2025, préparée par Claudia De Courval, ingénieure de même qu'à l'estimation des coûts préparée par Alexandre Desrochers, ingénieur, jointes au présent règlement comme annexe A pour en faire partie intégrante. »

Article 4. L'article 2 du règlement 1791-00-2022 est remplacé par le suivant :
« Le conseil de la Ville de Beloeil est autorisé à dépenser une somme de 27 400 000 \$ pour les fins du présent règlement. »

Article 5. L'article 3 du règlement 1791-00-2022 est remplacé par le suivant :
« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 24 900 000 \$ sur une période de 25 ans, et à affecter une somme de 2 500 000 \$ provenant du fonds général. »

Article 6. L'article 4 du règlement 1791-00-2022 est remplacé par le suivant :
« Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*. »

Article 7. Les annexes A, B et C du règlement 1791-00-2022 sont remplacées par l'annexe A du présent règlement.

Article 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Beloeil le 6 mai 2025.

NADINE VIAU, mairesse
Présidente de la séance

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

ANNEXE A
Description des travaux
Estimation des coûts



ANNEXE A		AU RÈGLEMENT No	
Decription des travaux	Agrandissement et rénovation du Centre Culturel et de la Bibliothèque ainsi que la démotio <u>n</u> du Pavillon Lanctôt		
PROJET NO : 2022-07			
		Coûts du règlement	Répartition des coûts Taxation à l'ensemble
A) Dépenses préliminaires			
Honoraires programme fonctionnel et technique	125 353 \$		125 353 \$
Honoraires conseillère concours architecture	36 800,00 \$		36 800 \$
Concours d'architecture (honoraires finalistes)	297 000,00 \$		297 000 \$
Honoraires jury et comité technique	28 000,00 \$		28 000 \$
Honoraires plans et devis (selon décret)	1 290 964 \$		1 290 964 \$
Intégration œuvre art (concours)	92 431 \$		92 431 \$
Intégration œuvre art (frais)	31 987 \$		31 987 \$
Frais de publication appel d'offres	12 759 \$		12 759 \$
Autres: Caractérisation de l'amiante, arpentage, fiscalité, études géotechniques, archéologie, etc.	113 576 \$		113 576 \$
Sous-total		2 028 869 \$	2 028 869 \$
B) Coût des travaux			
Espace culturel et démolition Pavillon Lanctôt (selon estimation ci-jointe)	21 014 323 \$		21 014 323 \$
Imprévus / travaux	1 892 772 \$		1 892 772 \$
Sous-total		22 907 096 \$	22 907 096 \$
C) Frais incidents			
Honoraires de surveillance	524 409 \$		524 409 \$
Contrôle de qualité	126 239 \$		126 239 \$
Sous-total		650 648 \$	650 648 \$
D) Sous-total (1)		25 586 613 \$	25 586 613 \$
E) Taxes nettes (4.9875 %)	1 276 132 \$		1 276 132 \$
F) Sous-total (2)		26 862 745 \$	26 862 745 \$
E) Frais de financement			
Intérêts/emprunts temporaires	537 255 \$		
Sous-total		537 255 \$	537 255 \$
H) TOTAL DU RÈGLEMENT		27 400 000 \$	27 400 000 \$
I) FOND GÉNÉRAL	(2 500 000) \$		(2 500 000) \$
I) TOTAL DE L'EMPRUNT		24 900 000 \$	24 900 000 \$

Ingénieure: Claudia De Courval
CLAUDIA DE COURVAL

Le 22 avril 2025
Date

PRÉVISIONS DES COÛTS

Item 1 - ARCHITECTURE

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire*	Montant
A1	Exigences générales et organisation de chantier	1	forfait.	1 168 472,30 \$	1 168 472,30 \$
A2	Désamiantage	1	forfait.	165 000,00 \$	165 000,00 \$
A3	Autre travaux de démolition que les lignes S1, S2, C1, C2, C3 (incluant la gestion des déchets)	1	forfait.	100 000,00 \$	100 000,00 \$
A4	Maçonnerie	1	forfait.	66 120,00 \$	66 120,00 \$
A5	Métaux ouvrés (autres que escaliers métalliques)	1	forfait.	23 947,21 \$	23 947,21 \$
A6	Escaliers métalliques (métaux ouvrés)	1	forfait.	331 820,16 \$	331 820,16 \$
A7	Charpenterie	1	forfait.	67 769,83 \$	67 769,83 \$
A8	Ébénisterie	1	forfait.	365 000,00 \$	365 000,00 \$
A9	Imperméabilisation des fondations	1	forfait.	57 111,91 \$	57 111,91 \$
A10	Système d'enduit texturé	1	forfait.	19 847,02 \$	19 847,02 \$
A11	Isolation et étanchéité	1	forfait.	276 770,00 \$	276 770,00 \$
A12	Revêtement métallique en aluminium	1	forfait.	975 000,00 \$	975 000,00 \$
A13	Couverture à membrane de bitume modifié	1	forfait.	699 975,00 \$	699 975,00 \$
A14	Couverture en feuilles métalliques	1	forfait.	524 000,00 \$	524 000,00 \$
A15	Solins et accessoires en tôle	1	forfait.	146 000,00 \$	146 000,00 \$
A16	Revêtement ignifuges mis en œuvre par projection	1	forfait.	235 832,10 \$	235 832,10 \$
A17	Protection coupe-feu	1	forfait.	5 000,00 \$	5 000,00 \$
A18	Produits d'étanchéité pour joints	1	forfait.	6 056,00 \$	6 056,00 \$
A19	Portes et cadres en acier	1	forfait.	146 117,13 \$	146 117,13 \$

PRÉVISIONS DES COÛTS

Item 1 - ARCHITECTURE

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire*	Montant
A20	Portes et cadres en aluminium	1	forfait.	45 000,00 \$	45 000,00 \$
A21	Portes planes en bois	1	forfait.	20 074,82 \$	20 074,82 \$
A22	Porte sectionnelle en métal	1	forfait.	5 622,37 \$	5 622,37 \$
A23	Volets coupe-feu et volet à enroulement, pour comptoirs	1	forfait.	20 117,87 \$	20 117,87 \$
A24	Murs-rideaux	1	forfait.	360 000,00 \$	360 000,00 \$
A25	Fenêtres en aluminium	1	forfait.	25 000,00 \$	25 000,00 \$
A26	Quincaillerie pour portes	1	forfait.	332 850,05 \$	332 850,05 \$
A27	Vitrages	1	forfait.	351 350,00 \$	351 350,00 \$
A28	Système intérieur (incluant ossature porteuse à poteaux métalliques)	1	forfait.	1 618 041,98 \$	1 618 041,98 \$
A29	Carrelage de céramique	1	forfait.	252 069,40 \$	252 069,40 \$
A30	Revêtement de sol souple en feuilles	1	forfait.	115 940,00 \$	115 940,00 \$
A31	Revêtement de sol souple en carreaux	1	forfait.	33 420,00 \$	33 420,00 \$
A32	Revêtement de tapis-moquette	1	forfait.	107 125,00 \$	107 125,00 \$
A33	Peinture	1	forfait.	172 200,00 \$	172 200,00 \$
A34	Revêtements époxydiques	1	forfait.	44 000,00 \$	44 000,00 \$
A35	Cloisons de plastique pour salles de toilettes	1	forfait.	46 281,38 \$	46 281,38 \$
A36	Protecteurs de mur	1	forfait.	9 854,22 \$	9 854,22 \$
A37	Accessoires de salle de toilettes	1	forfait.	33 836,00 \$	33 836,00 \$
A38	Équipement de quai	1	forfait.	2 990,00 \$	2 990,00 \$

PRÉVISIONS DES COÛTS

Item 1 - ARCHITECTURE

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire*	Montant
A49	Grille gratte-pieds	1	forfait.	9 848,00 \$	9 848,00 \$
A40	Ascenseurs	1	forfait.	312 000,00 \$	312 000,00 \$
Sous-total (item 1)					9 297 459,75 \$

Item 2 - ÉLECTRO-MÉCANIQUE

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire*	Montant
M1	Plomberie/Chauffage	1	forfait.	700 000,00 \$	700 000,00 \$
M2	Ventilation	1	forfait.	1 369 000,00 \$	1 369 000,00 \$
M3	Protection incendie	1	forfait.	392 000,00 \$	392 000,00 \$
M4	Électricité	1	forfait.	1 367 000,00 \$	1 367 000,00 \$
M5	Contrôle	1	forfait.	405 705,00 \$	405 705,00 \$
Sous-total (item 2)					4 233 705,00 \$

Item 3 - STRUCTURE

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire*	Montant
Bibliothèque					
S1	Démolition des éléments structuraux	1	forfait.	20 000,00 \$	20 000,00 \$
S2	Démolition des éléments structuraux de charpente	1	forfait.	200 000,00 \$	200 000,00 \$
S3	Excavation et remblai	1	forfait.	20 333,25 \$	20 333,25 \$

PRÉVISIONS DES COÛTS

Item 1 - ARCHITECTURE

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire*	Montant
S4	Béton (béton, armature, coffrage, finition)	1	forfait.	1 039 882,25 \$	1 039 882,25 \$
S5	Charpenterie porteuse en bois	1	forfait.	7 092,20 \$	7 092,20 \$
S6	Charpente d'acier	1	forfait.	1 000 000,00 \$	1 000 000,00 \$
Centre culturel					
S7	Démolition des éléments structuraux	1	forfait.	150 000,00 \$	150 000,00 \$
S8	Démolition des éléments structuraux de charpente	1	forfait.	115 000,00 \$	115 000,00 \$
S9	Excavation et remblai	1	forfait.	34 700,05 \$	34 700,05 \$
S10	Béton (béton, armature, coffrage, finition)	1	forfait.	267 200,00 \$	267 200,00 \$
S11	Charpenterie porteuse en bois	1	forfait.	136 895,00 \$	136 895,00 \$
S12	Charpente d'acier	1	forfait.	905 000,00 \$	905 000,00 \$
Sous-total (item 3)					3 896 102,75 \$

Item 4 - CIVIL

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire*	Montant
C1	Démolition des réseaux d'égout et d'aqueduc (conduites, regards, puisards, branchements de service, émissaire, etc.)	1	forfait.	46 931,79 \$	46 931,79 \$
C2	Démolition des éléments de voirie (pavage, bordures, trottoir, bases et glissières en béton, conduits électriques, gazon, arbres, etc.)	1	forfait.	102 601,99 \$	102 601,99 \$
C3	Démolition des éléments structuraux (quai de chargement, escaliers et rampes extérieurs, etc.)	1	forfait.	266 445,84 \$	266 445,84 \$

PRÉVISIONS DES COÛTS

Item 1 - ARCHITECTURE

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire*	Montant
C4	Travaux d'égout et d'aqueduc (conduites, regards, puisards, branchements de service, émissaire, etc.)	1	forfait.	84 943,51 \$	84 943,51 \$
C5	Travaux de voirie (pavage, bordures, trottoirs, dalle en béton, pavé-uni, signalisation et marquage, etc.)	1	forfait.	173 131,96 \$	173 131,96 \$
C6	Travaux pour éclairage et bornes de recharge (bases en béton, déplacement des lampadaires, conduits électriques, etc.)	1	forfait.	199 471,06 \$	199 471,06 \$
C7	Aménagement paysager (gazon en plaques, fosses de plantation, bassins de bio-rétention, arbre à transplanter et à émonder, etc.)	1	forfait.	176 961,11 \$	176 961,11 \$
Sous-total (item 4)					1 050 487,26 \$

Item 5 - SCÉNOGRAPHIE

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire*	Montant
SC1	Système d'accrochage et de levage	1	forfait.	161 726,50 \$	161 726,50 \$
SC2	Tribune rétractable, fauteuils fixes et amovibles	1	forfait.	651 214,88 \$	651 214,88 \$
SC3	Système d'interconnexion et de réseautique scénique	1	forfait.	138 648,00 \$	138 648,00 \$
SC4	Système de gradateur et circuiterie d'éclairage	1	forfait.	186 745,00 \$	186 745,00 \$
SC5	Chargé de projet fournisseur	1	forfait.	6 720,00 \$	6 720,00 \$
SC6	Installation	1	forfait.	43 010,00 \$	43 010,00 \$
SC7	Mise en marche et calibration des équipements	1	forfait.	2 310,00 \$	2 310,00 \$
SC8	Programmation des équipements	1	forfait.	6 900,00 \$	6 900,00 \$
SC9	Formation	1	forfait.	2 880,00 \$	2 880,00 \$

PRÉVISIONS DES COÛTS

Item 1 - ARCHITECTURE

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire*	Montant
SC10	Dessin et documents de fin de travaux	1	forfait.	10 800,00 \$	10 800,00 \$
Sous-total (item 5)					1 210 954,38 \$

Item 6 - PRIX SÉPARÉS INCLUS ***

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire*	Montant
1	Travaux reliés à l'ajout de quatre (4) bornes de recharge pour véhicules électriques	1	forfait.	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2	Travaux de protection incendie reliés à l'ajout de gicleurs automatiques dans les entretoits de la bibliothèques	1	forfait.	100 000,00 \$	100 000,00 \$
3	Travaux pour le système de récupération des eaux de pluie	1	forfait.	150 000,00 \$	150 000,00 \$
4	Démolition Pavillon Lanctôt	1	forfait.	126 600,00 \$	126 600,00 \$
5	Fourniture et installation de 3200 pi² de contreplaqué de type extérieur	1	forfait.	6 530,00 \$	6 530,00 \$
Sous-total (item 6)					398 130,00 \$

PROJET 2022-07

A. Desrochers, ing.

Préparé par Alexandre Desrochers, ing.
En date du 22 avril 2024

Sous-total (items 1 à 6)	20 086 839,14 \$
Administration et profits	927 484,16 \$
Total des travaux (avant taxes)	21 014 323,30 \$

CERTIFICAT DES APPROBATIONS

Avis de motion :	28 avril 2025
Dépôt du projet de règlement :	28 avril 2025
Adoption du règlement :	6 mai 2025
Approbation des personnes habiles à voter :	12, 13 et 14 mai 2025
Approbation du M.A.M.H. :	3 juillet 2025
Publication :	30 juillet 2025
Entrée en vigueur :	30 juillet 2025

NADINE VIAU
Mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière